

portation et d'importation (11 Geo. VI, chap. 17) et la loi sur le contrôle des changes (10 Geo. VI, chap. 53). La loi de 1940 sur la conservation des changes en temps de guerre a cessé d'être en vigueur à la fin de 1947.

Réglementation du travail.—La régie des salaires a pris fin en novembre 1946, la dernière réglementation sur l'emploi, en avril 1947, tandis que les règlements de temps de guerre concernant les patrons et les ouvriers cessent d'être en vigueur en mai 1947 dans la mesure où ils s'appliquent aux relations ouvrières relevant de l'autorité provinciale.

Le gouvernement a atteint son objectif : atténuer graduellement et méthodiquement les régies de temps de guerre afin de permettre à l'économie nationale de se rétablir sur un pied de paix sans bouleversement excessif. En fixant le rythme auquel la suppression des régies devait être effectuée, on espérait que le niveau international des prix aurait atteint une stabilité initiale avant l'abolition de la plus grande partie des régies et, ainsi, que les problèmes économiques que comporte l'adaptation à des prix en baisse seraient évités. Cet espoir ne s'est pas réalisé et les prix domestiques se sont hissés à des niveaux sans précédent en 1947 et 1948.

Section 2.—Programmes provinciaux de reconstruction

Tous les gouvernements provinciaux ont organisé la reconstruction d'après-guerre au cours de la guerre même; leurs efforts ont abouti à la création de nouveaux organismes d'administration en vue de favoriser l'expansion économique, sociale et culturelle, de fournir d'autres moyens de venir en aide à l'industrie et d'assurer le bien-être de la population.

Le champ de l'organisation des provinces reposait sur de vastes bases. Bien que, selon les circonstances régionales, le genre d'entreprise ait varié, l'organisation comportait la mise en valeur des ressources, les problèmes de l'industrie et du commerce, le bien-être social et les finances publiques. On a tenu compte de la nécessité de conserver et parfois de restaurer les ressources de la terre, de la forêt, des mines et des pêcheries et de fournir les moyens de les utiliser de façon plus méthodique. Les moyens de faire face aux problèmes des industries primaires, et particulièrement ceux des collectivités agricoles et de pêche, ont été recherchés et des recommandations ont été faites relativement à des questions telles que l'utilisation de la terre, l'érosion, la prévention des inondations, l'irrigation, le reboisement, l'établissement sur les terres, les possibilités du marché, et la pratique du commerce et des prix. On a étudié également les possibilités d'expansion des industries secondaires en leur fournissant les matières premières et la force motrice, de nouvelles techniques et méthodes de production en vue du développement des marchés domestiques et étrangers, ainsi que les possibilités d'accroître le commerce touristique. En vue de favoriser le développement des industries primaires et secondaires, la plupart des organismes provinciaux ont étudié l'électrification rurale, l'accroissement et l'amélioration des moyens de transport, la façon d'augmenter les facilités actuelles de crédit et la nécessité de meilleurs moyens de recherches et de mise en valeur. Dans le domaine du service social, les sujets d'étude les plus importants sont l'enseignement (écoles et personnel enseignant), le logement et l'organisation régionale et la santé et le bien-être publics. Enfin, les relations fédérales-provinciales ont fait l'objet d'une vaste étude surtout quant à l'aptitude des autorités provinciales et municipales à appuyer financièrement des programmes étendus de reconstruction.